

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 janvier 2026,
A 18h00.

Monsieur le Maire, Monsieur Olivier BARTHELEMY ouvre la Séance du Conseil Municipal à 18h00.

Présents : Olivier BARTHELEMY, Sylvie CASTAGNETO, Fabrice MULLER-LONG, Bernard BOURSIER (présent de la délibération n°1 à la délibération n°9, absent de la délibération n°10 à la délibération n°12), Francis DUGAUQUIER, Daniel TILMANT (présent de la délibération n°1 à la délibération n°9, absent de la délibération n°10 à la délibération n°12), Jean-Christophe BRUNEL (présent de la délibération n°1 à la délibération n°9, absent de la délibération n°10 à la délibération n°12), Tiffany EMERIC, Anne-Hélène CONILH, Marc BENEVENTI (présent de la délibération n°1 à la délibération n°9, absent de la délibération n°10 à la délibération n°12).

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir :

Maxime TRANCHAND donne procuration à Tiffany EMERIC, Sylvie GALAND donne procuration à Francis DUGAUQUIER

Absent (es) Excusé (es) : .

Le quorum est atteint.

Monsieur Bernard BOURSIER a été désigné comme Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que depuis le dernier Conseil Municipal qui s'est déroulé le 1er janvier 2026, jusqu'à ce jour, dans le cadre des Articles L.2122-22 et L.2122-23, il n'y a pas eu de décision prise.

Point n° 1 - Délibération N° 2026-01 du 20 janvier 2026 concernant approbation du PV de la séance du 23 juin

Résultat du vote :
à l'unanimité

Point n° 2 - Délibération N° 2026-02 du 20 janvier 2026 concernant approbation du PLU
Après plusieurs remarques de l'opposition (Sylvie CASTAGNETO, Fabrice MULLER-LONG, Francis DUGAUQUIER, Maxime TRANCHAND, Sylvie GALAND, Tiffany EMERIC, Anne-Hélène CONILH) relevant du manque de réunions de la commission d'urbanisme lors de la préparation de celui-ci,

Résultat du vote :
à l'unanimité

Point n° 3 - Délibération N° 2026-03 du 20 janvier 2026 concernant instauration du droit de préemption

Après des échanges entre les élus de l'opposition et le maire sur le manque de clarté sur les zones à préempter,



Résultat du vote :

à la majorité avec 6 voix pour et 7 voix contre (Sylvie CASTAGNETO, Fabrice MULLER-LONG, Francis DUGAUQUIER, Maxime TRANCHAND, Sylvie GALAND, Tiffany EMERIC, Anne-Hélène CONILH)

Point n° 4 - Délibération N° 2026-04 du 20 janvier 2026 concernant régime de la déclaration préalable clôtures

Résultat du vote :

à l'unanimité

Point n° 5 - Délibération N° 2026-05 du 20 janvier 2026 concernant décision modificative N°1 annulation de RAR 2025

Après explications techniques de comptabilité données par la secrétaire à la demande du maire et diverses questions de l'opposition,

Résultat du vote :

à l'unanimité

Point n° 6 - Délibération N° 2026-06 du 20 janvier 2026 concernant admission en non-valeurs

Résultat du vote :

à l'unanimité

Point n° 7 - Délibération N° 2026-07 du 20 janvier 2026 concernant mandat pour passage DFCI

Après explications sur les lieux et trajet de la piste et remise de la carte du site à l'opposition,

Résultat du vote :

à l'unanimité

Point n° 8 - Délibération N° 2026-08 du 20 janvier 2026 concernant projet convention CAF- MSA-Communes Agglomération

Résultat du vote :

à l'unanimité

Point n° 9 - Délibération N° 2026-09 du 20 janvier 2026 concernant transferts de Compétences TE83

Résultat du vote :

à l'unanimité

Point n° 10 - Délibération concernant protection fonctionnelle M.MULLER LONG

M. le Maire a présenté l'objet de la délibération et a procédé à la lecture du courrier de M. le Premier adjoint, Fabrice Muller-Long, relatif à une demande de protection fonctionnelle.

Celui-ci a précisé ne pas comprendre cette demande, dans la mesure où, ayant participé au rendez-vous à la suite duquel l'administré a été mis en cause, il ne partage pas le même point de vue que M. Muller-Long.



À cet instant, M. Rosa, administré concerné par la délibération, a demandé à M. le Maire l'autorisation de s'exprimer, estimant être directement concerné par les faits et souhaitant faire connaître son point de vue.

À la suite de cette demande, les élus de l'opposition sont intervenus en indiquant que cet administré ne pouvait pas prendre la parole. Les échanges se sont alors tendus entre les deux parties, ce qui a conduit M. le Maire à suspendre la séance

M. le Maire a réouvert la séance cinq minutes plus tard. Les échanges dans la salle, entre l'administré concerné, les élus de l'opposition et certaines personnes du public assistant au conseil, sont devenus très cacophoniques, provoquant un désordre général.

Pendant la suspension de séance, quatre conseillers. Bernard Boursier, M. Daniel Tilmant, M. Marc Beneventi et M. Jean-Christophe Brunel, ont quitté la salle.

Constatant l'absence du quorum légal de sept personnes nécessaires à la bonne tenue du conseil, M. le Maire a été dans l'obligation de lever la séance à 18h42, sans que la délibération relative à la protection fonctionnelle ait été votée.

Résultat du vote : [Non votée pour non-quorum](#)

Point n° 11 - Délibération concernant abrogation des délégations consenties au maire

Résultat du vote : : [Non votée pour non-quorum](#)

Point n° 12 - Délibération concernant maintien adjoint

Résultat du vote : : [Non votée pour non-quorum](#)

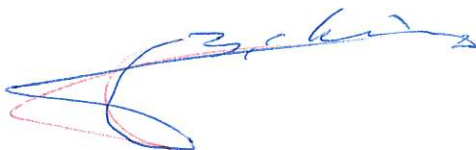
Demandes particulières de scrutin :

Discussions au cours de la séance :

Fin du conseil à 18h42

**Le Maire,
Monsieur Olivier BARTHELEMY**

**Le Secrétaire de Séance
BOURSIER Bernard**





Publié le : 30/03/2026 11:09 (Europe/Paris)

Collectivité : Ollières

https://www.ollieres-83.com/documents_administratifs/56848